

## EPREUVE DU CONCOURS INTERNE SUR TITRES D'ACCES AU CORPS DES SAGES-FEMMES CADRES

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuve orale</b>		
Entretien avec le jury à partir d'une fiche individuelle de renseignement, déposée par le candidat lors de son inscription selon le modèle fixé en annexe. L'entretien porte notamment sur le parcours professionnel du candidat, ses compétences, son projet professionnel et ses motivations.	1	30 minutes (dont 10 mn maximum d'exposé par le candidat)
La fiche individuelle de renseignement n'est pas notée par le jury		

La note 0 est éliminatoire.  
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 10.



## SAGE-FEMME DU CADRE DE LA SANTE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Catégorie A

### Fonctions :

#### **Sage femme :**

- Occupe des emplois de sages-femmes sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

#### **Sage femme cadre :**

- Est chargée de fonctions d'encadrement correspondant à sa qualification

#### **Sage femme cadre supérieur :**

- exerce ses fonctions d'encadrement dans plusieurs services dont l'activité est particulièrement importante

